

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION
DES TAXES - ANNÉE 2025**

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que le rôle de perception des taxes pour l'année financière 2025 a été complété et est déposé au bureau de la Municipalité et que nous avons procédé à l'envoi des comptes de taxes conformément à la Loi.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 30^{ème} jour du mois de janvier 2025.

(Original signé)

Mathieu Robillard,
Directeur général et greffier-trésorier